

ADMISSION POST BAC

2015-2016

Ouverture du site

À partir du
1er décembre

- ☞ Sur www.admission-postbac.fr, vous pouvez vous informer sur les formations et les établissements de la France entière.
- ☞ Vous pouvez consulter le guide du candidat.

Inscription sur le site, choix des formations et candidatures

ÉTAPE 1

Du 20 janvier
au 20 mars

- ☞ Vous postulez pour les formations qui vous intéressent et vous les classez par ordre de préférence, jusqu'à 12 vœux par type de formation, 24 vœux maximum.

⚠ Au-delà, vous ne pourrez plus ajouter de candidature.

ÉTAPE 2

Jusqu'au
2 avril

- ☞ Vous confirmez vos vœux et transmettez vos dossiers aux établissements.

Le respect du calendrier est impératif.

S'y prendre tardivement, c'est courir le risque face à un imprévu (un « bug » informatique, un dossier incomplet...), d'être hors délai et démissionné de la procédure.

ÉTAPE 3

Du 3 mai
au 6 mai

- ☞ Si vous avez envoyé un dossier papier, vous pouvez vérifier que l'établissement a bien reçu votre dossier.

ÉTAPE 4

Jusqu'au
31 mai

- ☞ Vous avez jusqu'au 31 mai pour réfléchir au classement de vos vœux.

⚠ Au-delà, vous ne pourrez plus changer l'ordre de vos vœux.

ÉTAPE 5

**3 phases
d'admission**

1^{ère} phase	Vous devez répondre avant le 13 juin 14h
8 juin 14h	
2^{ème} phase	Vous devez répondre avant le 28 juin 14h
23 juin 14h	
3^{ème} phase	Vous devez répondre avant le 19 juillet 14h
14 juillet 14h	

ÉTAPE 6

Du 24 juin
au 9 septembre

- ☞ Si à l'issue de la procédure normale, vous n'êtes admis-e dans aucune formation, vous pouvez encore participer à la procédure complémentaire qui présente sur le site, les formations dans lesquelles il reste des places vacantes.

Procédure d'admission complémentaire

*Vous avez accepté la proposition d'admission qui vous a été faite, il vous reste encore une dernière étape : **aller vous inscrire dans l'établissement.***